La parole aux associations

Nous donnons la parole aux associations qui souhaitent communiquer des informations à l'attention des habitants du village. Cela, n'est bien sûr pas obligatoire, cette communication peut être ponctuelle ou régulière.

Tout se sème

L'association Tout se sème gère un jardin partagé au bas de la côte de la Monjoie. C'est aussi un lieu de partage, de création et de convivialité où se retrouvent les personnes qui souhaitent échanger et partager. Les membres de l'association se réunissent tous les dimanches matin sur les lieux.

L'association gère également le piégeage des frelons asiatiques sur le territoire de la commune.

Voici les chiffres spécifiques du piégeage d'automne effectué de mi-octobre à fin Décembre. Le piégeage a été particulièrement efficace durant cette période, le tableau ci-dessous complète le tableau du piégeage de printemps et donne le nombre de frelons asiatiques piégés sur la période ainsi que de frelons européens et de guêpes. La comparaison entre les deux périodes est très intéressante et nous renseigne sur l'intérêt de piéger à l'automne avec un résultat plus de 3 fois supérieur à celui du printemps. Un autre élément d'intérêt est le nombre plus réduit d'autres espèces prises avec plus que moitié moins de frelons européens par rapport au printemps (et un nombre de guêpes anecdotique).

	Printemps	Automne
Frelons asiatiques	857	2698
Frelons Européens	523	203
Guêpes	99	10

Plus de 3500 frelons asiatiques piégés sur la commune en 2024, ce qui nous donne un point de départ pour des comparaisons futures.

Quelques points à noter :

- Le comptage du piégeage d'automne a est réalisé avec 40 pièges (sur les 51 posés) soit moins de pièges qu'au printemps ;
- 5 nids (à notre connaissance mais cela n'est pas exhaustif) ont été observés depuis la chute des feuilles. Ils sont tous situés dans la partie Nord du village (rue des Pyrénées / avenue du pic du midi)
- Le piège situé derrière le mur du cimetière a disparu. Vol ou emprunt !? c'est dommage.
- Nous étions trois cette année en charge de ces actions et nous aimerions être plus nombreux pour la prochaine saison.
- Le piégeage 2025 reprendra fin Mars / début Avril.

Association MÔBEARN.

Découvrez le Béarn autrement avec MÔBEARN ! Amoureux du patrimoine et des saveurs locales, MÔBEARN vous propose des balades en mobylette ancienne pour explorer les trésors de notre belle région béarnaise. Chaque sortie, d'une durée d'environ deux heures, est rythmée par des haltes historiques et des dégustations de spécialités locales (fromages, charcuterie, plats typiques). En parallèle, notre association développe un atelier dédié à la réparation et à la restauration de mobylettes et motos anciennes. Rejoignez-nous pour une expérience unique mêlant culture, gastronomie et passion mécanique !

👉 Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux,

Facebook: Môbearn

Instagram: mobearn64

Contactez-nous au **06.19.85.81.19** ou par mail à mobearn@outlook.fr

La Pyrenean Wildest Western Riders

« La Pyrenean Wildest Western Riders » est née d'une union de cavaliers et d'amoureux des Etats-Unis. C'est une association culturelle et sportive qui souhaite promouvoir les différentes disciplines d'équitation western, d'extérieur, de bétail mais aussi la Culture Américaine au sens large.

Nous souhaitons mettre en avant les valeurs de ces équitations, initier, faire découvrir et rassembler les différents passionnés.

Notre association s'adresse aux cavaliers mais aussi aux non cavaliers.

Alors, cavaliers passionnés ou non-cavaliers amoureux de la culture Américaine, rejoignez-nous pour apporter un peu d'Amérique aux pieds des Pyrénées.

Retrouvez nos différentes manifestations et évènements prévus cette année sur notre site internet ou sur notre page Facebook : https://pyrenean-wildest-western-riders.jimdosite.com

Prochain événement : 30 Mars - Rallye Équestre de printemps ''

Le P'tit Givré

L'académie de trail des Givrés de Nay organise sur le village d'Igon, le samedi 5 avril son premier P'tit Givré réservé aux enfants de 12 à 17 ans.

L'association, séduite par les paysages de la commune et la proximité de l'oppidum d'Asson organise 4 courses de 1.5 kms pour les plus jeunes à 10 kms pour les plus grands.

Les parcours emprunteront la rue des Pyrénées, le chemin du Cassourat, la rue du Général de Gaulle, la rue du Martinet et la rue de la Monjoie notamment. Les parcours seront sécurisés par des bénévoles et la circulation des véhicules sera régulée. Nous tiendrons les riverains informés en temps voulu.

Les accompagnants et spectateurs pourront garer leur voiture au Cassourat.

Nous vous demandons bien sûr d'être compréhensifs quant aux éventuelles difficultés de circulation que provoquerait cette manifestation, mais cela permettra à des adolescents de participer à un bel évènement sportif.

.

Les fêtes des Conscrits, 21,22 et 23 février.

Les Conscrits organisent les traditionnelles fêtes de la Saint Vincent les 21,22 et 23 février 2025.

Le vendredi 21 sera consacré à un repas réservé aux habitants du village.

Le samedi 22 est plus orienté vers les jeunes avec notamment le bal le samedi soir.

Enfin, le dimanche, après la messe et la cérémonie au Monument aux Morts le traditionnel apéritif sera servi à la salle Louis Duger.

Actuellement, les Conscrits passent de foyer en foyer pour leur sérénade, réservez-leur votre meilleur accueil.

Association Festive Igonaise

L'association Festive Igonaise a organisé le 14 octobre sa traditionnelle marche dans Igon dans le cadre d'Octobre Rose. Le soleil était au rendez-vous et chaque participant a ainsi contribué à apporter son soutien à la lutte contre le cancer du sein.

Le samedi 14 décembre l'AFI a mis en place un spectacle de Noël à destination des plus jeunes : « La Renne de Noël ». Ce spectacle a été suivi par la visite du Père Noël et un goûter préparé par les membres du Conseil Municipal.

Comme tous les ans, l'AFI assistera les Conscrits dans l'organisation des fêtes, ses membres participant notamment au bal du samedi soir afin de sécuriser le site.

Igon 2040

Igon, 2040, n'est pas une association, mais un groupe de travail composé d'Igonaises et Igonais souhaitant réfléchir aux perspectives d'évolution de notre village à horizon 15 ans.

Si vous souhaitez participer, vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de la Mairie ou auprès de Didier Pargade, 1er adjoint au 06 69 14 24 94.

Citoyenneté / Vivre ensemble

Nous rappelons une nouvelle fois quelques règles de citoyenneté et de respect afin que nous puissions vivre tranquilles et sereins dans notre village.

- Concernant les chiens, nous rappelons tout d'abord que ceux-ci doivent être tenus en laisse dans les rues du village, lors de leurs promenades. D'autre part, concernant les déjections des chiens sur la voie publique, nous vous demandons de les ramasser, que ce soit sur la chaussée ou dans l'herbe. Il n'est jamais agréable pour les agents qui passent le rotofil d'être éclaboussés par les excréments oubliés.

- Encore une fois, nous rappelons ne pas sortir vos containers jaunes et verts trop tôt avant la collecte et de les rentrer rapidement après la collecte.
  D'autre part, les containers doivent être stockés dans l'espace privé de chacun et non sur la voie publique.

- Nous vous demandons également d'entretenir les haies entre voisins de façon à ne pas susciter de conflits ou de tensions. De même concernant les branches des arbres qui peuvent déborder sur la propriété voisine ou sur la voie publique.

- Vous devez éviter de garer vos voitures sur l'espace public, notamment quand il est possible de les stationner dans l'espace privé. Certains stationnements sont totalement prohibés : sur les trottoirs, le long des lignes jaunes, dans les endroits qui masquent la visibilité des autres usagers.

- Avant tout projet de construction, de modification du bâti (notamment création d'ouvertures) dans votre propriété, quel que soit la surface créée, nous vous engageons à venir consulter en mairie ou sur le site internet de la mairie les règles d'urbanisme. Si besoin d'informations complémentaires, nous pourrons vous renseigner au secrétariat de la mairie sur les règles à respecter.

- Nous vous rappelons que les horaires de tonte et de bricolage bruyants sont permis la semaine entre 8h30 et 12h et entre 14h30 et 19h30. Le dimanche et jours fériés uniquement de 10h à 12h.

- Enfin, la citoyenneté est une affaire de tous. Chacun doit être acteur et contribuer au bien vivre dans notre village.

La propreté de notre village est une affaire de tous, les objets les plus jetés sur la voie publique sont : les mouchoirs en papier, les canettes de bière ou de soda, les mégots, les paquets de cigarette vides, les emballages divers et variés.

Des poubelles sont en place en nombre dans les rues du village.